



BOIS-DES-FILION

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE			
Nom, Prénom			
Adresse (numéro, rue, ville)			Code postal
N° de téléphone		Courriel	

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ
Veillez détailler la nature de votre demande (sujet, année, adresses, etc.)

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ
Envoi du document par courriel <input type="checkbox"/> Envoi du document par la poste <input type="checkbox"/> Récupération du document sur place à l'hôtel de ville <input type="checkbox"/>
* Veuillez prendre note qu'avant de pouvoir consulter le document, les frais applicables doivent avoir été préalablement acquittés. Ces frais sont régis par le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> et seront calculés en fonction du nombre de pages que votre demande génère.

Date

Signature

Service du greffe

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1
450 621-1460, poste 133 | Téléc. 450 621-8483
greffe@ville.bois-des-filion.qc.ca
ville.bois-des-filion.qc.ca